

Ces deux importants établissements sont la propriété des particuliers, il est vrai, mais ils n'en sont pas moins patronisés par le gouvernement, et par un peuple qui sait prendre un soin tout spécial des malheureux que la Providence fait naître au milieu de lui, comme elle le fait partout ailleurs.

Les asiles de cette province, sans l'avoir encore peut-être atteint la perfection, n'offrent cependant que bien peu de place à l'introduction de réformes tant soit peu importantes.

Les appréhensions, que le régime d'après lequel ces asiles sont administrés, a pu faire naître dans l'esprit de quelques personnes, devraient s'effacer devant la connaissance exacte des faits et devant les témoignages nombreux d'approbation que tant de visiteurs leur ont décernés.

Quoique condamné par une certaine école, et répudié dans quelques pays, notamment en Angleterre, le système d'affermage a cependant des défenseurs. Il est bien vu, il est même mis en pratique en France et en Belgique. Pour cette province, en égard surtout aux circonstances dans lesquelles elle se trouve, c'est sans contredit le meilleur, sinon le seul système praticable. Il est bien moins dispendieux, aussi efficace sous le rapport des guérisons, et avec les garanties exigées, aussi propre que tout autre régime à procurer aux malades le bien être, le confort et le soin appropriés.

... Pourquoi donc tant s'appitoyer sur le sort de ces infortunés ; et pourquoi étaler tant de fausse sympathie pour des malheureux auxquels on donne tout le confort possible, des palais pour habitation, et qu'on soigne mieux, qu'un père et une mère ne sauraient jamais le faire.

Comment expliquer cette tendresse et cette sympathie soudaines pour les fous qui remplissent nos asiles quand on en montre si peu pour tant de pauvres indigents disséminés par tout le pays.

Les aliénés sont dignes de pitié ! personne ne le nie ; mais les pauvres indigents, mais la moitié, au moins de la classe ouvrière, mais les cultivateurs peu fortunés ne le sont-ils pas aussi ? Les aliénés doivent être protégés et secourus par le public aisé, tout le monde l'admet, mais les gens que l'on vient de mentionner et que l'on compte par milliers ne doivent-ils pas l'être de même ? et beaucoup plus encore parce qu'eux au moins ils regrettent leurs souffrances et déplorent toute leur infortune tout autant qu'ils apprécient le bien, le confort, l'aide et les sacrifices, qui sont faits pour eux.

..... Avant donc de tant pleurer sur le sort des fous auxquels on donne beaucoup plus de confort que peuvent s'en procurer les cultivateurs à petits moyens et les ouvriers des villes, qu'on ait donc pitié de ces derniers et qu'on ne leur arrache donc pas le faible pécule qui doit servir à nourrir eux et leurs enfants, pour le consacrer à l'entretien d'aliénés déjà mille fois mieux qu'eux.

S'il était possible de faire parcourir les salles des asiles de cette province à tous les habitants des campagnes, et d'en faire des témoins de ce qui s'y passe, et du traitement que l'on suit à l'égard des malades, pas un ne retournerait chez lui, sans être convaincu que ces pauvres infortunés ne sauraient être aussi bien traités dans la meilleure des familles.

Toute crainte et toute inquiétude concernant le bon entretien et le traitement convenable des aliénés ne devrait-il pas disparaître, quand, en outre de ce qui vient d'être exposé, on sait que les corps dirigeant de ces institutions sont soumis à la surveillance active et sévère d'un bureau d'inspecteurs, aux visites régulières et fréquentes de médecins visiteurs, à l'inspection d'un corps de grands jurés, et à la critique du public intéressé, librement admis dans leurs salles, et, par là, mis à même de s'assurer si réellement les malades sont maltraités, ou s'ils reçoivent l'attention, que leur triste état requiert.

Somme toute c'est une vérité bien établie que les malades relégués dans les asiles de cette province reçoivent le traitement convenable et qu'ils y sont comparativement heureux. Ils sont en pleine liberté dans les salles, sont bien vêtus, bien couchés, bien nourris et traités avec la plus grande douceur, en un mot, ils sont mille fois mieux pourvus de tout ce qui leur est utile, nécessaire et agréable, que pourraient jamais le pourvoir le meilleur des parents, dans son propre domicile.

... La nomination d'un ou même de deux médecins qui seraient tenus de visiter jour par jour, avec soin, les malades, et auxquels seuls incomberait le devoir de les retenir à l'asile ou de les mettre en liberté, aurait peut-être pour résultat de tranquilliser ceux qui voient tout en noir et qui s'imaginent que les propriétaires retiennent les malades le plus longtemps possible par intérêt.